



Auprès de l'Assurance Maladie depuis 15 ans en tant qu'organisme de formation agréé, Esope intervient notamment dans la formation des CIS et des DAM.

Formation à la Classification Commune des Actes Médicaux pour l'activité bucco-dentaire

La CCAM entrera en vigueur le 31 juillet prochain et entraînera des modifications dans la facturation de vos actes. Esope propose une journée de formation afin de s'approprier cette nouvelle nomenclature.



Programme

Formation : Classification Commune des Actes Médicaux

- Les textes officiels
- Le classement des actes : description et principes
- Les règles de la CCAM : acte global, isolé et les associations d'actes
- Exemples de codages au quotidien
- Les nouvelles mesures des avenants 2 et 3
- Aide à la facturation
- Comment remplir la feuille de soins

Organisation :

- Uniquement 20 stagiaires par formation
- Durée : 9h00 à 17h30 (pause déjeuner de 12h30 à 14h)

Tarifs et Inscriptions

Nombre de places limité à 20 stagiaires par formation



Tarif : **230€** pour une formation d'une journée

Formulaire d'inscription téléchargeable à cette adresse : esope-formation.fr/ccam-dentaire

La formation est totalement prise en charge :

- Pour les **Praticiens** : Auprès du FIF-PL (formulaire à télécharger sur esope-formation.fr/ccam-dentaire)
- Pour le **Personnel** : auprès d'ACTALIANS (ex OPCA-PL)
(Formulaire à télécharger sur www.opcapl.com)